COMMUNIQUE

Après le 13, le 27 janvier les AESH en grève pour les salaires et une évolution des conditions de travail

Face à la crise sanitaire, aux salaires en-dessous du seuil de pauvreté , les AESH veulent les moyens de fonctionner et un statut !

Les AESH ne sont pas épargné·es par les conditions de rentrée. Ils et elles alertent depuis longtemps sur leur état d'épuisement, leur exaspération quant à l'indifférence du gouvernement face à leurs conditions de salaire et de travail.

Sur les salaires : Les AESH sont des contractuel·les au statut précaire, percevant un salaire scandaleux : **760€ en moyenne/mois.** Salaire qui ne voit pas d'augmentation majeure tout au long de la carrière et ce malgré la nouvelle grille nationale de rémunération à avancement automatique. Cette grille a un 1er échelon qui « court » derrière le smic », elle s'étale sur 30 ans, quel·les AESH atteindront cette ancienneté ? A noter que les salaires de référence sont évidemment à plein temps alors que **97,8% des AESH sont à temps partiel imposé, la quotité moyenne est de 62,1% .**

Cet avancement automatique tous les trois ans tente de contourner la création d'un corps statutaire d'AESH .

Sur les conditions de travail révélées par cette crise sanitaire : Les AESH particulièrement exposé·es de par leurs missions, ne cessent d'alerter depuis mai 2019 sur l'absence de moyens de protection adéquates. Les protocoles qui se sont enchainés les uns après les autres n'ont jamais pris en compte la spécificité des missions des AESH, les brigades de remplacements ne sont toujours pas à l'ordre du jour. Au contraire on amplifie les risques et pour combler les trous dans la raquette on déplace les AESH comme des pions multipliant leurs lieux de travail, le nombre d'élèves accompagnés. Les PIAL permettant ce jeu de massacre !

Conséquence de ce manque de reconnaissance tant salarial qu'humain : Les démissions ou licenciements pour inaptitude se multiplient.

La **CGT Educ'action** appelle l'ensemble des personnels AESH à se mettre en grève pour faire entendre leur colère et obtenir l'ouverture de négociations sur le statut, un salaire de catégorie B avec un temps complet à 24H hebdomadaire ainsi que les moyens humains et matériels permettant aux accompagnant·es d'exercer leur métier.

100% nécessaire AESH 100% précaire

Collectif AESH National CGT Éduc'action

CGT Éduc'Action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Tel : 01.55.82.76.55 - e-mail : unsen@cgteduc.fr - internet : www.cgteduc.fr